

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PILAT RHODANIEN

9 rue des Prairies - 42 410 PÉLUSSIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

RÉUNION DU 28 AVRIL 2022

Délibération n°22-04-07

L'an deux mille vingt-deux et le 28 avril, à dix-huit heures, le conseil communautaire de la Communauté de Communes du Pilat Rhodanien, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de Péluussin sous la présidence de M. Serge RAULT, Président.

- Nombre de Membres en exercice : 35
- Nombre de Membres présents : 26
- Nombre de votants : 32
- Date de la Convocation : 20 avril 2022

OBJET : ÉCONOMIE : ZONE DE GUILLORON, MACLAS : ACQUISITION DES PARCELLES B14 ET B3320

DÉLÉGUÉS PRÉSENTS :

BESSEY :	M. Charles ZILLIOX -
LA CHAPELLE-VILLARS :	M. Jacques BERLIOZ -
CHAVANAY :	M. Patrick MÉTRAL, Mme Brigitte BARBIER (<i>Pouvoir de M. Yannick JARDIN</i>), Mme Nathalie BÉAL, M. Jean-Baptiste PERRET -
CHUYER :	M. Philippe BAUP -
LUPÉ :	M. Farid CHERIET -
MACLAS :	M. Hervé BLANC, Mme Marcelle CHARBONNIER, M. Laurent CHAIZE -
MALLEVAL :	Mme Christelle MARCHAL, M. Thomas PUTMAN -
PÉLUSSIN :	M. Michel DEVRIEUX (<i>Pouvoir de M. Jean-François CHANAL, et Pouvoir de Mme Martine JAROUSSE</i>), M. Stéphane TARIN -
ROISEY :	M. Éric FAUSSURIER (<i>Pouvoir de M. Philippe ARIÈS</i>) -
SAINT-APPOLINARD :	Mme Annick FLACHER, M. Jacques GERY -
SAINT-MICHEL-SUR-RHÔNE :	M. Jean-Louis POLETTI, Mme Sylvie GUISSSET -
SAINT-PIERRE-DE-BOEUF :	M. Serge RAULT (<i>Pouvoir de Mme Béatrice RICHARD</i>), Mme Véronique MOUSSY, M. Christian CHAMPELEY -
VÉRANNE :	M. Michel BOREL, Mme Martine MAZOYER -
VÉRIN :	M. Cyrille GOEHRY (<i>Pouvoir de Mme Valérie PEYSSELON</i>).

DÉLÉGUÉS EXCUSÉS :

CHAVANAY :	M. Yannick JARDIN (<i>Pouvoir à Mme Brigitte BARBIER</i>) -
CHUYER :	Mme Béatrice RICHARD (<i>Pouvoir à M. Serge RAULT</i>) -
PÉLUSSIN :	M. Jean-François CHANAL (<i>Pouvoir à M. Michel DEVRIEUX</i>), Mme Martine JAROUSSE (<i>Pouvoir à M. Michel DEVRIEUX</i>), Véronique LARDY-SALEL -
ROISEY :	M. Philippe ARIÈS (<i>Pouvoir à M. Éric FAUSSURIER</i>) -
VÉRIN :	Mme Valérie PEYSSELON (<i>Pouvoir à M. Cyrille GOEHRY</i>).

DÉLÉGUÉS ABSENTS :

042 344200835-20220428-22_04_07-DE

PÉLUSSIN

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/05/2022

Affichage : 09/01/2020

Mme Corinne ALLIOD KOERTGE, Mme Agnès VORON.

M. le vice-président en charge de l'économie expose que la Communauté de Communes du Pilat Rhodanien a aménagé et gère la zone de Guilloron à Maclas et a le projet d'étendre cette zone.

Dans ce cadre, Mme BREUGNON, née SERVE, propriétaire de la parcelle B14 d'une superficie totale de 12 840 m², a donné son accord pour la vente de son terrain.

Cette acquisition peut être réalisée pour un montant global de 58 176 €. Ce montant correspond :

- à la partie classée 1 AUX au PLU (future zone d'activités), soit 57 200 € (10 400 m² x 5,50 €/m²),
- à la partie classée N au PLU (zone naturelle), terrain restant avant le ruisseau « Le Fayon », soit 976 € (2 440 m² x 0,40 €/m²).

Également, Mme TROUILLET, née PARET propriétaire de la parcelle B3320 d'une superficie totale de 16 195 m², a donné son accord pour la vente de son terrain.

Cette acquisition peut être réalisée pour un montant global de 77 510.80 €. Ce montant correspond :

- à la partie classée 1 AUX au PLU (future zone d'activités), soit 76 604 € (13 928 m² x 5,50 €/m²),
- à la partie classée N au PLU (zone naturelle), terrain restant avant le ruisseau « Le Fayon », soit 906.80 € (2 267 m² x 0,40 €/m²).

Il est proposé au conseil communautaire d'approuver l'acquisition de ces parcelles et d'autoriser M. le président à signer les documents afférents.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :

- Approuve l'acquisition de la parcelle B14 à Mme BREUGNON, née SERVE pour un montant de 58 176.00 €,
- Approuve l'acquisition de la parcelle B3320 à Mme TROUILLET, née PARET pour un montant de 77 510.80 €,
- Autorise M. le président à signer les documents afférents devant notaire,
- Prévoit les crédits nécessaires au budget de la Communauté de Communes du Pilat Rhodanien.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme,
Le Président,
Serge RAULT

Le Président,



Serge RAULT

A handwritten signature in black ink, appearing to be "Serge Rault", written over a large, light blue scribble or watermark.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-244200895-20220428-22_04_07-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/05/2022

Affichage : 09/01/2020